

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 22

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La colonne fit ensuite un grand cercle à l'entour de l'arbre de la liberté; la musique se plaça au pied, et le drapeau fut adapté à l'arbre, vers le bureau où se trouvaient les accompagnants. Les trois citoyennes mirent les rubans tricolores français en ceinture avec celles aux couleurs helvétiques dont elles étaient ornées.

Les volontaires, après avoir fait plusieurs décharges de mousquetterie, entrèrent dans le grand cercle, et après avoir défilé devant l'arbre de la liberté, ils furent placés au poste que leur assigna la police. Alors un membre de la Société prononça un discours de paix tendant à réunir toutes les opinions. Les citoyens actifs entrèrent dans le cercle, où ils en formèrent un plus petit. On invita le peuple au silence et on commença l'appel nominal des citoyens actifs. A mesure qu'ils étaient reconnus, ils formaient un second cercle dans l'intérieur de celui des spectateurs. Cette opération finie, un aide de l'Agent fit lecture du discours qui devait précéder le serment. Au moment de prononcer la formule, tous les citoyens actifs et autres se mirent la tête nue. Un calme profond régnait dans toute l'assemblée; la formule fut prononcée à haute voix, et ces mots *nous le jurons* partirent à l'instant de toutes les bouches. Les accents chérissés et mille fois répétés de *vive la République helvétique, vive la grande nation!* se firent entendre de toutes parts et montèrent vers l'Etre suprême. Les salves de la petite artillerie, les décharges de la mousquetterie signalèrent cette cérémonie auguste, à laquelle succéda un nouveau silence et la lecture de la suite du discours. Lorsqu'elle fut achevée, de nouvelles décharges se firent entendre; ensuite on procéda à un second appel nominal. Tous les citoyens actifs passèrent l'un après l'autre devant les autorités constituées, la tête nue, la main levée vers le ciel, en répétant: *Je le jure.* Ce fut pendant cette cérémonie que l'Agent prit note des malades et des absents qui n'avaient pas pu s'y rencontrer.

La solennité du serment étant finie, les citoyens et citoyennes de tout âge se mirent en marche, ayant les autorités constituées et la musique en tête; ils se rendirent sur la place d'armes, à une petite distance de l'arbre de la liberté. C'est sur cette place que le banquet civique se trouva préparé; les tables formaient un grand carré, au milieu duquel il y en avait une destinée aux musiciens. Après un repas frugal, mais splendide par la gaieté et la satisfaction qui y régnait, on porta des toasts: A la République une et invisible, — à la grande nation mère des républiques, protectrice des peuples, — aux autorités constituées de toutes les républiques, — à tous les amis de la liberté et de l'égalité, sous l'empire des lois, dans quelque pays qu'ils se trouvent, etc.

Après les toasts commencèrent les danses. Chacun était content. La plus touchante harmonie régnait partout; on ne parlait que d'union, de paix et de bonheur. Le soleil, qui avait éclairé ce beau spectacle, quitta les convives; le second luminaire vint le remplacer, et ce fut à la lueur de ses rayons argentés que l'on se fit les adieux de séparation, avec promesse d'être toujours unis pour soutenir la cause de la liberté.



On cocher que va à se n'einterrâ.

On gaillâ qu'étai z'u pè Paris s'étai eingadzi tsi on voiturier po menâ ein cariole lè dzeins qu'ont prao mounia et que ne volliont pas allâ à pî. Tandi que l'étai per lé, ye fe cognessance de'na lurena qu'avai po meti dè cåodrè po on tailleur et que vi quessai avoué sa mère à n'on chiziémo étadzo, drâi dézo lè tiolès; et noutron lulu sè mariâ avoué clia gaupa sein pî l'avai frequentâie houit dzo, et vo sédè: « Cé que sè marié à la couâite, s'ein repeind à lisi »; et l'est cein qu'arrevâ. Cein sarai pas pî tant mau z'allâ se l'aviont étâ solets lè dou; mā l'est la vilhie qu'étai lo tonaire perquie. Le

mettai adé lo mau pertot et n'ivavai quasu pas dè dzo que ne sè diéssont dâi gros mots per lé d'amont.

On dzo que lo gaillâ avai étâ destra mau reçu ein vegneint mareindenâ, ye fe à cliâo fennès : mè tsappérâi dè m'alla niyî, kâ cé commerce coumeincé à m'imbétâ! — Eh! allâ-lâi tot lo drâi, cara on bon débarras, que répondront cliâo sorciérès; et l'autro tracé frou dè l'photo et frinné avau lè z'égras sein pî derè atsivo. Resta cinq dzo sein rabordâ. D'a premi, lè pernnettâs lâi firont pas atteinchon, kâ suivant iô l'allâvè menâ lè dzeins, l'arrevâvè soveint que décutsivé; mā portant lo cinquiémo dzo, l'euront la pudze à l'orolhie et sè desiront: l'est dein lo cas, lo mi-fou, d'avai fé cein que l'a de, et le coumeincront à avai poâire. L'alliront lo derè à la police. Justameint on avai raveintâ lo matin on coo que s'étai tsampâ à l'édhie du on part dè dzo et que n'ivavai pas moian dè recognâitrè vu que l'avai trait sè z'haillons et que sa frimousse étai vegnâ tota nâire. On lo pre po lo cocher et lo faille einterrâ. Coumeint l'est la moûda à Paris que lè fennès vont assebin âi z'einterrâ, lè duès gillardès lâi duront allâ.

Le cocher que n'étai ni niyî, ni moo, et que n'étais pas retornâ à l'photo po lè férè bisqua, n'étai don pas cé qu'on einterrâvè. Revegnâi dè conduirè cauquon quand reincontrâ lo convoi et ve sa fenna que fasai état dè pliorâ derrâi la bière. Sè peinsâ: « paraît que la vilhie est morta (kâ l'avai pas vussa); quand bin su brouilli avoué, faut tot parâi allâ. » Adon va attatsi son tsévau à 'na baragne et tracé po ratrapâ l'einterrâ; mā ein arreveint que fe sè trâovè naz à naz avoué la vilhie, que sè font dâi ge coumeint on verro dè montra et coumeint on potson.

— Eh! à Dieu mè reindo, se fe la balla-mère, vo n'êtés pas dein la biére?

— Et vo non plie, se dit lo cocher.

Sè pregnoint ti dou po dâi revegneints, tant l'étiot ebahi dè sè revairé et la vilhie tot épouâiriâ sè met à siclliâ que cein fe reverâi tot lo mondo, que furont ti pe ebahi lè z'ons que lè z'autro dè vairé lo cocher à se n'einterrâ, et sein peinsâ pe liein, l'allâvont adé.

— Ah! l'est mè que vo z'einterra, se sè met à boeilâ noutron lulu! mè râodzâi se m'accompagno pe lèvè, et s'arrêté.

Ma fai ti lè z'autro s'arrêtont assebin; on laissé parti lo moo solet et s'ein vont ti dein onna pinta po sè remettre dè la poâire et po ferè la pé.

La fenna âo cocher, tota conteinta dè lo retrovâ, lâi châotè âo cou et lâi fâ: Tot parâi t'as dâo bounheu d'êtré quie, sein quiet on t'einterrâvè bo et bin!

Dans le journal le *Globe*, M. Catulle Mendès publie une série d'articles sur la vie en Angleterre. Nous en extrayons cette curieuse recette: « Comment on fait cuire une femme. »

« Les hommes ne s'épargnent aucune recherche

pour se procurer, aussi beau que possible, l'ingrédient principal que réclame ce plat superlatif, mais, généralement, ils omettent, après la première bouchee, les précautions grâce auxquelles le plat demeurerait continuellement sucré ; et si, par aventure, il tourne et devient amer, ils calomnient l'ingrédient primitif, tandis qu'ils sont seuls coupables. Pour faire de la femme une douce compagne et pour la conserver telle, il faut agir de la manière que voici : obtenez une quantité suffisante de cette eau pure que l'on appelle affection, et faites-y marinier la femme doucement. Si l'eau, durant cette opération, devenait agitée, un peu de baume de flatterie lui rendrait son calme habituel. Le feu sur lequel cuit le plat doit être tout d'amour vrai ; il faut activer la flamme avec quelques soupirs, flamme qui ne doit jamais être trop brûlante, ni s'éteindre entièrement.

» Quelques plantes toujours vertes, telles que le travail, la sobriété et la courtoisie, sont indispensables, et une quantité modérée d'esprit, de caresses et d'huile de baiser ajoute fréquemment à l'ensemble une saveur délectable. Garnissez avec des fleurs de bonté et des épices de petits soins, et vous pourrez apprécier pleinement les délices d'un plat qui l'emporte sur tous les autres mets, du plat exquis qui s'appelle : une bonne femme. »

Un, brave homme des Ormonts revenait d'une course dans le canton du Valais, où il était allé pour la première fois. A un voisin qui lui demandait ses impressions sur les habitants de cette contrée, il répondit :

— *Ma fai n'ont pas mè dè religion que dái bîlé, n'ont ni relozze ni armana.*

(Ma foi, ils n'ont pas plus de religion que des bêtes, car ils n'ont ni horloges, ni almanachs.)

C'était le jour de la visite des écoles de Romainmôtier. La commission ayant examiné tous les travaux, elle procéda à la distribution des prix, en monnaie, enveloppés dans de petits carrés de beau papier blanc. Un des gamins ouvre avec empressement son petit paquet et y trouve un batz de Berne. Il fait une grimace, se tourne vers ses camarades et s'écrie avec indignation : « Rien que ça pour tout l'hiver !!... Eh bien ! c'est frouiller. »

Une brochure des plus originales nous est tombée sous la main. Elle est simplement intitulée : *Langage et chant des oiseaux*, mais elle renferme les plus piquantes révélations sur la notation musicale des cris de certains animaux.

L'on ne sera pas peu surpris d'apprendre que le cri du chien équivaut au *si bémol* du basson ; le cri du roquet au *si* du hautbois ; le cri du corbeau au *si bémol* de la trompette ; enfin le cri du cochon au *sol* de l'ophicléide...

A ce compte, et en appliquant le même système de notation à toute l'échelle animale, il est clair qu'on arriverait à former un instrument vivant qui ne manquerait pas d'une certaine saveur.

Du reste, l'idée n'est pas si neuve qu'on serait tenté de la croire au premier abord. Sous Louis XIV, un certain abbé de Montendre avait imaginé un *clavecin de cochons*... Dans une grande caisse oblongue, il avait introduit des cochons de différents âges et dont les cris, par conséquent, allaient du soprano le plus aigu au grave le plus profond. Les touches du clavecin, terminées par des aiguilles, aboutissaient au dos des animaux, de sorte que, dès que l'on appuyait, les pourceaux grognaient à qui mieux mieux.

L'effet — on le croira sans peine — était plein d'originalité, dit-on, et rien n'égalait le comique d'un menuet ainsi exécuté.



Le facteur d'un des grands villages du Jura, avait aussi à desservir quelques maisons isolées, situées à une assez grande distance. Fort ennuyé chaque fois qu'il devait s'y transporter pour une misérable lettre, il finit par prendre la résolution d'attendre qu'il y en eut plusieurs pour les porter afin de diminuer le nombre de ses courses. C'est ainsi qu'une lettre annonçant un ensevelissement ne fut remise à celui qui devait s'y rendre que huit jours après que le pauvre mort avait été mis en terre. De là de vives récriminations auprès du facteur, menacé d'une plainte à l'autorité compétente. « Pardine c'est pas ma faute, fit celui-ci, s'ils avaient mis sur l'adresse : *affaire de mort*, je l'aurais portée tout de suite »

Avis aux parents affligés.



Jeux d'esprit. — Le mot de notre dernière énigme est : *mouchettes*. La prime a été gagnée par M. Herzog, cafetier, à Lausanne.

Voici une charade pour laquelle nous offrons en prime la seconde série des *Causeries du Conte du Craisu* et autres morceaux patois :

Sur mon premier la tête tournera,
Par mon second vaisseau cheminera,
A l'aspect de mon tout fillette tremblera.



OPÉRA. — Nous n'avons pas besoin de rappeler les succès de notre troupe lyrique ; ils sont suffisamment constatés par l'annonce d'une nouvelle série de 4 représentations d'abonnement qui va être donnée pour répondre aux désirs généralement exprimés. On ne pouvait mieux en composer le programme : *Le voyage en Chine*, *Rigoletto*, *Lucie et Galathée*.

Que ceux qui ont l'intention de s'inscrire se hâtent.

L. MONNET.